

# DEC 53/2012

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2012-2013

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 30 novembre 2012

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 30 novembre 2012

## **TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Virement de crédits n° DEC 53/2012** à l'intérieur de la section III -  
Commission - du budget général pour l'exercice 2012





**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 28 novembre 2012  
(OR. en)**

**16728/12**

**FIN 900**

**NOTE DE TRANSMISSION**

---

Origine:	Monsieur Janusz LEWANDOWSKI, membre de la Commission européenne
Date de réception:	27 novembre 2012
Destinataire:	Monsieur Vassos SHIARLY, président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Virement de crédits n° DEC 53/2012 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2012

---

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission - DEC 53/2012.

---

p.j.: DEC 53/2012



# COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 23/11/2012

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2012  
SECTION III - COMMISSION TITRES 01, 19

## VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 53/2012

---

EN EUROS

### ORIGINE DES CRÉDITS

**DU CHAPITRE** - 0103 Affaires économiques et internationales

ARTICLE - 01 03 02 Assistance macroéconomique

CE - 5 000 000

### DESTINATION DES CRÉDITS

**AU CHAPITRE** – 1908 Politique européenne de voisinage et relations avec la Russie

POSTE - 19 08 01 01 Instrument européen de voisinage et de partenariat – Coopération financière avec les pays méditerranéens

CE 5 000 000

## I. RENFORCEMENT

### a) Intitulé de la ligne

**19 08 01 01 - Instrument européen de voisinage et de partenariat - Coopération financière avec les pays méditerranéens**

### b) Données chiffrées à la date du 09/11/2012

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	1 243 861 010	671 552 312
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	-11 361 400	-10 000 000
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	1 232 499 610	661 552 312
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	922 150 978	246 713 173
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>310 348 632</b>	<b>414 839 139</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>315 348 632</b>	<b>414 839 139</b>
<b>7. Renforcement proposé</b>	<b>5 000 000</b>	<b>0</b>
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	0,40%	0,00%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	20 266 463	17 122 700
2. Crédits disponibles à la date du 09/11/2012	0	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00%	100,00%

### d) Justification détaillée du renforcement

Conformément à la communication sur la politique européenne de voisinage et de partenariat, intitulée «Une stratégie nouvelle à l'égard d'un voisinage en mutation» [COM(2011) 303 du 25.5.2011], une partie des ressources supplémentaires prévues pour les pays de la PEV pourraient également provenir de l'instrument d'assistance macrofinancière et, si le montant des programmes d'assistance macrofinancière devait être inférieur à 100 millions d'EUR, le solde pourrait être transféré à l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) (note de bas de page n° 24 de la fiche financière législative).

Les nouveaux programmes d'assistance macrofinancière dans la région couverte par la PEV doivent encore être approuvés par l'autorité législative. En attendant, il est demandé qu'un montant de 5 millions d'EUR en crédits d'engagement soit transféré dans les meilleurs délais en faveur de l'IEVP, pour affectation au voisinage méridional (ligne 19 08 01 01). Les défis auxquels font face les pays partenaires du voisinage méridional pour mettre en œuvre les réformes et assurer une reprise économique durable sont énormes. Les ressources, qui seront engagées avant la fin de l'année, seront consacrées à l'augmentation du budget du programme-cadre SPRING (Aide au partenariat, aux réformes et à la croissance inclusive), qui servira à soutenir les efforts en matière de gouvernance et de réforme économique dans plusieurs pays, dont l'Égypte.

## II. PRÉLÈVEMENT

### a) Intitulé de la ligne

#### 01 03 02 - Assistance macroéconomique

### b) Données chiffrées à la date du 09/11/2012

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	95 550 000	79 050 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	-57 000 000	-29 700 000
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	38 550 000	49 350 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	498 316	30 289 789
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>38 051 684</b>	<b>19 060 211</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>33 051 684</b>	<b>19 060 211</b>
<b>7. Prélèvement proposé</b>	<b>5 000 000</b>	<b>0</b>
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	5,23%	0,00%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	0	0
2. Crédits disponibles à la date du 09/11/2012	0	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

### d) Justification détaillée du prélèvement

Pour 2012, la Commission a prévu un montant de 38 millions d'EUR en crédits d'engagement et de 19 millions d'EUR en crédits de paiement pour l'assistance macrofinancière en faveur de la Géorgie et de la République kirghize. Ces opérations d'assistance macrofinancière ont été proposées par la Commission en janvier 2011 pour la Géorgie et en décembre 2011 pour la République kirghize. L'approbation des opérations en la matière par le Parlement européen et le Conseil dans le cadre de la procédure de codécision demeure un processus de longue haleine. Alors que le Parlement européen et le Conseil se sont accordés sur le fond de la proposition, le recours à la procédure de comitologie pour le protocole d'accord nécessite un effort de conciliation plus soutenu. Un trilogue qui s'est tenu le 16 octobre 2012 dans le contexte de la seconde lecture relative à l'assistance macrofinancière destinée à la Géorgie n'a pas abouti à une convergence plus large; il ne sera donc pas possible d'engager et de verser les montants précités avant la fin de l'année 2012.

En conséquence, les crédits d'engagement peuvent être mis à disposition pour virement vers d'autres lignes budgétaires.